

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 28 août 2017**

~~~~~

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 août 2017

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, Christelle JARRIGE, Annick MOUHÉ, Magali LABBEY, Michelle DUMAS PREVOS, Liliane ANDRE, Danièle DOAN VAN, Stéphane MONCEAU

Absent excusé : Philippe MATHIEU, Carolle ROULIN

Pouvoirs : René BERTON a donné pouvoir à Gérard GANDAUBER

Serge LEVEILLÉ a donné pouvoir à Olivier MACAUD

Absent : Mathieu GESLOT

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations :
 - Projet nouvelle mairie
 - Terrain PEUSCET
 - Ancien bâtiment France Télécom Impasse de la Poste
 - Déclaration préalable pour des travaux hors périmètre des Bâtiments de France
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROJET NOUVELLE MAIRIE

M. le Maire expose au conseil qu'une délibération doit être prise pour le transfert de la Mairie au 5, rue de Verdun pour la somme de 360 000 € HT et pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS (Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge) pour la somme de 24 500 € HT étalée sur 3 ans. La SEMDAS évalue la pertinence et la faisabilité d'un projet, établit un diagnostic technique, financier et réglementaire. Une demande de diagnostic de la structure du bâtiment de la future mairie est en cours de consultation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le transfert de la Mairie se fasse au 5, rue de Verdun et que la maîtrise d'ouvrage soit confiée à la SEMDAS.

Une délibération sera prise en ce sens

TERRAIN « PEUSCET »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M. Jean-Yves PEUSCET, propriétaire de la parcelle B 1444, propose à la Mairie de céder ce terrain pour l'Euro symbolique (1 euro). Cette parcelle se situe dans l'impasse de la Poste entre l'ancien magasin COOP et l'étude notariale. L'ensemble des membres du conseil présents accepte à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et donne tout pouvoir de signature se référant à ce dossier. Une délibération sera prise en ce sens.

ANCIEN BÂTIMENT FRANCE TELECOM, IMPASSE DE LA POSTE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans l'impasse de la Poste un bâtiment appartenant autrefois à La Poste et occupé par France Télécom se trouve aujourd'hui désaffecté. Ce bâtiment se trouve sur la parcelle cadastrée B 985.

Les membres du conseil présents acceptent à l'unanimité que Monsieur le Maire s'occupe des démarches nécessaires afin d'acquérir un bien sans maître.

Une délibération sera prise en ce sens.

DECLARATION PREALABLE POUR DES TRAVAUX HORS PERIMETRE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Monsieur le Maire expose au conseil : « Le code de l'Urbanisme (article R.421-12) prévoit que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur tout le périmètre de la commune, et précise qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les : murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, portes de clôtures, destinés à fermer un passage ou un espace, et qu'en revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture ».

L'ensemble du conseil décide, après avoir délibéré, que les clôtures seront soumises à déclaration préalable. Une délibération sera prise.

TOUR DE TABLE

Gérard GANDAUBER

- Je tiens à remercier les enfants du Secteur Jeunesse pour avoir repeints les grilles du portail de l'école

- Comme prévu l'éclairage public dans le bourg, sauf sur la RD 137, s'éteint à 22h, il y a encore des imperfections sur les horaires de coupure, l'entreprise Bouygues est en contentieux avec un fournisseur d'horloges astronomiques.

- Il reste encore trop de factures cantine et garderie impayées. Des relances sont faites continuellement. Si des efforts ne sont pas observés d'ici la rentrée, des mesures seront prises à la rentrée.

Olivier MACAUD

- Des riverains se plaignent de nuisances apportées par l'aire de jeux, peut-on faire un règlement qui n'existe pas actuellement

- Suite à une mutation professionnelle, j'informe que ma demi-journée de permanence en Mairie le jeudi va changer à la rentrée, probablement un vendredi sur deux

- Voisins Vigilants : l'envoi des autocollants coûte maintenant 5€, il reste des autocollants en mairie qu'il est possible de récupérer, à la condition de s'inscrire gratuitement

- Une demande de diagnostic de la structure du bâtiment de la future mairie est en cours. Plusieurs entreprises sont consultées. Nous faisons une étude auprès de l'agence départementale de l'énergie pour le mode de chauffage qui peut englober en même temps le bâtiment de l'ancienne école/mairie, salle associative et bibliothèque.
- Suite à la fermeture d'une classe à l'école, nous récupérons donc la pièce pour mettre la garderie, afin de limiter la dépense de chauffage.
- Foot : il faut programmer une réunion entre la municipalité et les présidents du Groupement des Jeunes et du FC Beurlay pour éclaircir certains points.

Gaëlle DALAIS

- Je propose qu'un arrêté soit pris pour que le démarchage en porte à porte soit interdit.
- La garderie va être déplacée dans l'ancienne classe de Mme Brizon. Une sonnette va être mise en place pour les parents. Le portail du parking des Angibauds sera ouvert.
- Les enfants du Secteur Jeunesse ont repeint les grilles du portail de l'école. Ils ont fait des décors qui seront accrochés au portail.
- du fait d'un nombre important d'élèves en petite et moyenne section, les enfants inscrits en toute petite section ne feront pas partis des effectifs à la rentrée 2017-2018.

Christelle JARRIGE

- Le bulletin de septembre/ octobre est prêt. Il ne reste plus qu'à le distribuer
- Une randonnée pédestre aura lieu le 7 octobre prochain afin de faire une sensibilisation sur Octobre Rose (lutte contre le cancer du sein). Cette marche est organisée par la municipalité en partenariat avec le salon de coiffure « Marlène Coiffure » de Beurlay et diverses associations qui souhaitent participer.

Liliane ANDRE

- La soirée cinéma en plein air aura lieu le 2 septembre à 21h dans les jardins de l'église.

Michelle DUMAS PREVOS

- Où en est la Zone Artisanale ? Monsieur le Maire répond que les travaux pour le tourne à gauche vont débiter prochainement. Dans la foulée, les entreprises devraient commencer les démarches pour s'installer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.